

Le 6 mai 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Madame SORGI à Monsieur BELLE, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Absents : Madame KHEBRARA, Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Budget Commune - Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction comptable M57, les excédents de fonctionnement doivent être affectés par délibération de l'Assemblée délibérante et couvrir, en priorité, les déficits d'investissements.

Il indique que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement déterminé comme suit :

Résultat de l'exercice 2023 :	2 336 757,12 €
Résultat reporté 2022 :	2 679 378,71 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2023	5 016 135,83 €

Monsieur le Maire rappelle que le besoin de financement au 31/12/2023 est de :

Sur résultat négatif 2023	614 397,99 €
Sur résultat négatif 2022	2 460 718,72 €
Sur solde négatif des reports engagements 2023 sur 2024	219 762,24 €
Total du besoin de financement au 31/12/2023	3 294 878,95 €

Ces éléments ont été présentés lors de la réunion du groupe de travail municipal du 2 mai 2024 et en séance du Conseil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240507-2024-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2024

Publication : 07/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **AFFECTE** ce résultat comme suit :

↳ En affectation obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des investissements pour la somme de : **3 294 878,95 €**

↳ Solde disponible au compte 002 en fonctionnement pour la somme de : **1 721 256,88 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 7 mai 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

